

BULLETIN MUNICIPAL

Sainte-Croix-Vallée-Française

Site : www.sainte-croix-vallee-francaise.fr

Mail : sainte-croix-vf.mairie@wanadoo.fr



Orange : encore un effort...

ÉDITORIAL

17 % des Français pensent encore que la terre est plate, on ne sait pas encore combien pensent que les enfants naissent dans les choux, mais l'année 2017 est finie et on peut se demander si ce n'est pas l'année 1017 qui est finie quand on entend de tels abraca-dabrandesques vérités.

Il en va de même dans notre petit village, nous n'échappons pas à l'air du temps : un rien suffit pour faire de la rumeur une vérité !!! Espérons pour 2018 que l'extraordinaire imagination dont nous sommes capable sera mise au service du mieux vivre ensemble, de nos projets communs et de la protection de notre environnement.

En 2018 vous aurez à vos robinets de l'eau non traitée à l'eau de javel, vous aurez aussi des bâtiments communaux dont les toitures auront été remises en état et un tennis refait à neuf, nos amis vacanciers devraient pouvoir se baigner dans une eau de bonne qualité pour la troisième année consécutive.

Vos élus continuerons de travailler en se faisant aider par tous ceux qui veulent concourir au bien de notre territoire, les employés dont personne ne peut contester la générosité et les bénévoles sans lesquelles la vie serait beaucoup moins joyeuse ici à Sainte Croix Vallée Française.

Nous saurons concrètement ce que nous pourrons faire pour la deuxième partie de notre mandat quand nous aurons signé le contrat territorial 2018/2020 après les négociations avec le département et la communauté de communes. Pour le moment nous ne manquons pas de projet mais nous manquons de visibilité sur les futures ressources de la commune et quoiqu'il en soit nous souhaitons éviter d'augmenter vos impôts et nous sommes en accord avec notre nouveau président lorsque celui-ci propose de les réformer parce que trop souvent injustes.

Le maire au nom du conseil municipal vous souhaite à toutes et tous une bonne année 2018, et espère vous réunir nombreux autour de nos projets et en particulier autour de celui relatif à notre santé.

JEAN HANNART AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

sommaire

Éditorial	p. 2
Comptes-rendus des conseils municipaux	p. 3
Infos pratiques	p. 20

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

Présents : Jean HANNART, Maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC, Patrick ROUX

Procurations : Joani GASTOU à Vincent DELORY, Cécile HUGON à Jean HANNART

Absent : Julien LESPINE

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

DÉLIBÉRATION

Attribution du marché AEP pour le raccordement des Mazes

Pour le programme d'adduction en eau potable par le raccordement des « Mazes » : le maire informe le conseil municipal que suite à la consultation et à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée en faveur de l'offre proposée par l'entreprise JULIAN/CABRIT.

Montant du marché : 184 155 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise et mandate le maire pour signer le marché.

La séance est levée à 20 h 30.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

Présents : Jean HANNART, Maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Joani GASTOU, Cécile HUGON

Procurations : Francis BRUC à Vincent DELORY

Absents : Julien LESPINE, Patrick ROUX

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 janvier 2017 à l'unanimité.

I. INFORMATIONS

Compte-rendu des premières réunions de la nouvelle communauté de communes

Les élections du président et de ses vices-présidents ont eu lieu le 6 janvier 2017, Alain LOUCHE est élu président de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et le siège de cette nouvelle communauté sera au Collet de Dèze, (les distances entre nos communes vont rendre difficile les réunions à venir et donc nous espérons la mise en place d'une mobilité virtuelle : visio-conférence au niveau de chaque commune). L'office du tourisme devra faire un choix rapide pour que son organisation se fasse autour de Florac ou autour du Pont de Montvert. L'ATCC (Association Territoriale Gorges Causses Cévennes) restera une organisation susceptible de préparer une fusion des Communautés de communes plus conforme à ce que souhaitaient les anciens élus de la Cévennes des Hauts Gardons.

Compte-rendu commission travaux finances

Le contrat de ruralité sur les trois prochaines années nous oblige à réaliser une planification dans l'urgence, des choix devront être faits pour validation avant le prochain conseil municipal.

Les travaux pour l'interconnexion des Mazes commenceront dans le courant du premier trimestre : une information à propos des difficultés de circulation sera faite dans les meilleurs délais.

Carte scolaire 2017/2018

Suite à l'évolution du prévisionnel des effectifs pour nos écoles, Pascal CLEMENT Inspecteur de l'Académie des services de l'Education Nationale de la Lozère propose un réaménagement de notre RPI. Le rendez-vous avec l'Inspecteur de Florac : M. LARUE le 4 janvier nous a confirmé le risque de la fermeture de l'école de Gabriac. Le conseil municipal reste mobilisé pour défendre le RPI tel qu'il existe aujourd'hui et rappelle la disponibilité d'un logement de la commune pour accueillir une famille avec enfants.

Eclairage public

Une étude est en cours pour réduire la pollution lumineuse due à nos éclairages publics, cette étude sera accompagnée par le SDEE qui en évaluera l'intérêt économique et la faisabilité technique.

La mise en place de la réduction de l'usage de nos éclairages publics est prévue pour 2018.

II. DÉLIBÉRATIONS

La commission travaux propose d'inscrire dans nos projets pour 2017, les demandes de subvention DETR (Dotation Equipement Territoire Ruraux) suivantes

1/La remise en état du terrain de tennis avec aménagement pour usage de ce terrain pour le volley Ball (29 000 € HT).

2/Le columbarium (11 083 € HT).

3/Des équipements pour la sécurité informatiques de la mairie (2 194,70 € HT).

4/Des équipements pour la sécurité routière au lieu-dit « La Canal » (3 230 € HT).

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Pour les amendes de police 2017, la commission travaux propose de les flécher sur :

1/L'Aménagement des abords de l'école de Pont Ravagers en sécurisant et en créant un point arrêt de bus.

2/La sécurité du lieu-dit « La Canal ».

3/Pour de la signalisation Verticale et l'acquisition de panneaux interdit de stationner les jours de marché.

Ces propositions sont validées à l'unanimité.

COMPTES-RENDUS

Convention constitutive du groupement de commandes coordonné par le SDEE

Le SDEE propose une convention pour la constitution d'un groupement de commande afin de mutualiser les projets de voirie, de génie civil et de réseaux divers. Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce projet de convention et autorise le maire à signer cette convention et à désigner le SDEE coordonnateur du groupement et à lui confier la tâche de mener l'ensemble des procédures de passation et d'exécution des marchés.

Délibération pour convention concernant l'adduction des Mazes

Dans le cadre du projet de raccordement AEP des Mazes il convient d'établir des conventions de passage de canalisations souterraines AEP en domaine privé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de convention et autorise le maire à les signer avec les propriétaires.

Calendrier des réunions : prochain conseil le 24.02.2017 à 20 h, commission travaux le 17.02.2017 à 17 h.

La séance est levée à 22 h 15.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2017

Présents : Jean HANNART, maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC, Cécile HUGON, Patrick ROUX

Absents : Julien LESPINE, Joani GASTOU

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2017 à l'unanimité.

I. INFORMATIONS

Plan de circulation du Parc National des Cévennes

Explication sur carte de Marianne BENOIT du parc national des Cévennes qui est la déléguée du secteur : des restrictions de circulation sont proposées par le parc de façon à protéger le milieu naturel.

Ecoles/RPI

Notre organisation scolaire sous forme de RPI est remise en question par l'éducation nationale, nous ne pourrions maintenir nos écoles en l'état que si nous sommes capables d'accueillir des nouvelles familles.

Contrat local de santé

Sur notre communauté de communes les trois médecins installés sont susceptibles de prendre leur retraite en même temps. De sorte qu'il existe toujours sur notre territoire une offre de santé un diagnostic des besoins a été demandé par le maire de Sainte Croix Vallée Française, nous espérons que la communauté de commune inscrira cette demande dans ses projets.

Aménagement du marché

Le mur en face de la fontaine fraîche sera réaligné à partir du presbytère de façon à permettre aux exposants du marché de retrouver un peu d'espace, ce travail sera fait avec les employés de la commune. Le principe du marché restera de réserver les places sur le pont couvert aux exposants alimentaires et d'installer les autres ailleurs. Des panneaux d'interdiction de stationner le dimanche matin seront installés et nous demanderons aux exposants de bien vouloir stationner leur véhicule sur des endroits réservés pour eux autour du rond.

Nous espérons que ces mesures permettront à nos chers véhicules de ne pas faire obstacle au travail de nos pompiers.

Actions des Compagnons Bâisseurs

Une réunion avec, les compagnons bâtisseurs, les services sociaux du département, Lozère habitation, et les services de l'état le

6 février dernier a permis de redéfinir les engagements de chacun pour conforter les HLM de la Fabrègues dans leur vocation d'accueil. A noter que cette réunion a eu lieu en visioconférence à partir de la MSAP (Maison des Services Au Public) de FLORAC.

Aménagement du cimetière

Un règlement intérieur du cimetière a été voté le 19 juin 2013 pour rentrer en application le 1^{er} janvier 2014, actuellement la commune continue de rechercher à identifier l'ensemble des ayants droits des tombes afin de prévenir de l'évolution de la réglementation. Un projet de columbarium sera inscrit dans le budget 2017 et nécessitera un complément à notre règlement.

Pièces d'identité

Par souci de sécurité administrative, l'état a décidé qu'à partir du 7 mars prochain les papiers d'identité ne seront plus gérés dans nos communes. Notre commune ne sera pas être équipée du matériel capable de numériser nos empreintes.

Les communes les plus proches en mesure de faire ces papiers seront à Florac ou à Saint Jean du Gard.

Ces papiers pourront être faits partout en France dans les communes équipées du matériel adapté.

Un dispositif mobile pour la Lozère est à l'étude.

Emprunts AEP des Mazes et Régularisation des captages

Les travaux relatifs à la sécurisation des captages devront être commencés impérativement avant la fin de l'année, la commission finance aura en charge de définir le montant et la durée des emprunts nécessaires.

II. DÉLIBÉRATIONS

1/ Contrat de ruralité 2017/2019

Le projet global concerne l'aménagement du village pour améliorer les conditions d'accueil et favoriser l'installation de nouveaux habitants, nous proposons d'inscrire :

A: Le tennis/volley à aménager.

B: L'aire de repos pour organiser du covoiturage et diffuser de l'information pour le faciliter.

C: L'aménagement d'une bibliothèque/ludothèque pour obtenir un classement en première catégorie de notre bibliothèque. Nous pouvons envisager de réserver 100 m² au 2^e étage du château après l'aménagement à prévoir suite à la réfection de la toiture, une réflexion devra être menée avant le prochain contrat territorial.

D: L'aire de jeux pour enfants : un appel à projet est en cours de rédaction à l'ATCC, la commune a prévu de candidater.

COMPTES-RENDUS

E : L'aménagement du rond : un projet participatif est souhaité pour aménager un espace de convivialité et de stockage, ce projet devra faciliter le partage et l'utilisation de l'espace.

F : Les toilettes publiques : une demande assez forte nous amène à inscrire ce projet qui nécessite cependant des décisions pour son implantation et sa réalisation.

G : Acquisition d'une maison avec son terrain : pour amélioration de l'offre de service et entre autres pour offrir des solutions à nos problèmes d'assainissements collectif.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2/ RIFSEEP: régime indemnitaire des agents

Les modifications réglementaires des régimes indemnitaires nous oblige à modifier nos précédentes décisions. Le maire propose une adaptation à ces règlements pour maintenir le montant des primes précédentes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ Plan de circulation du Parc National des Cévennes

Suite à la présentation en information, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4/ Programme de voirie 2017

Chemin du Mazel haut par apport de « grave » et route des HLM. (En régie nous apporterons de la « grave » sur le chemin du Martinet). Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5/ Convention de mise à disposition de locaux pour le projet MSAP (Maison des Services au Public)

Le maire propose de mettre à disposition provisoirement un espace dans les locaux de la mairie. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6/ Acquisitions foncières (régularisation captages)

Suite à la déclaration d'Utilité Public La proposition du cabinet FAGGE pour l'indemnisation des propriétaires est adoptée à l'unanimité.

7/ CAE service technique

La quantité de travaux de maçonnerie à prévoir cette année ne pourra être réalisée qu'en régie compte tenu de nos contraintes budgétaires, le maire propose donc au conseil l'embauche d'un agent technique en contrat aidé de 20 heures pour l'entretien du village. Cette proposition est adoptée par 6 voix pour et 1 abstention.

Calendrier des réunions : le prochain conseil est prévu pour le 24 mars à 20 h.

La séance est levée à 23 h.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

Présents : Jean HANNART, maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC, Joani GASTOU, Cécile HUGON, Patrick ROUX

Absent : Julien LESPINE

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2017 par 7 voix pour et 1 abstention.

I. INFORMATIONS

RPI Gabriac, Molezon, Sainte Croix Vallée Française

Suite à la baisse des effectifs scolaire de notre RPI, l'inspection académique propose la fermeture de l'école de Gabriac. Le conseil d'école, les enseignants et les élus s'y opposant, l'inspection académique change d'avis et propose de fermer une classe sur Sainte Croix Vallée Française.

Après les manifestations à Sainte Croix Vallée Française et à Mende et avec l'appui de notre sénateur Alain BERTRAND l'académie nous propose aujourd'hui de maintenir l'ensemble des postes d'enseignants sur notre RPI dans le cadre du dispositif « maître sans classe » pour la classe fermée de Sainte Croix Vallée Française.

Cimetière/columbarium

Nous continuons avec l'aide de Clémentine Roux et de Hélène Bruneteau à rechercher à identifier certaines tombes qui semblent à l'abandon, ceci de sorte que l'on puisse prendre une décision relative à l'agrandissement éventuel du cimetière. Par ailleurs les demandes de subvention concernant la création du columbarium sont complètes et les travaux devront être réalisés avant la fin de l'année.

II. DÉLIBÉRATIONS

Contrat de ruralité Acquisition immobilière

Le maire expose au conseil municipal l'opportunité d'une acquisition foncière sur la commune de Sainte Croix Vallée Française. Cette acquisition pourrait permettre à la collectivité de conforter et développer son offre de service sur le territoire de la commune. Cette opération pourrait participer à l'objectif communal de revitalisation et s'inscrit de fait dans les contrats de ruralité.

D'autre part cette acquisition pourrait permettre à la collectivité de régulariser et d'améliorer son système d'assainissement.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer en faveur ou non de cette acquisition.

Le conseil municipal, entendu cet exposé à l'unanimité :

- se prononce en faveur de cette acquisition,
- autorise le maire à procéder aux démarches nécessaires pour l'acquisition du bien,
- autorise le maire à établir les demandes de subventions aussi Hautes que possible aux services de l'Etat, au Département et à l'Europe.

- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Terrain de Tennis Volley Subvention « Héritage 2024 »

Le maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé en faveur du projet Tennis/Volley et s'est engagé à l'inscrire au budget 2017. Une demande de DETR est en cours. Le maire propose, dans le cadre du Contrat de Ruralité de demander un complément de financement.

Montant de l'opération : 29 000 € HT soit 34 600 € TTC.

Équipement supplémentaire : acquisition d'un défibrillateur : 1 718,62 € HT soit 2 062,34 € TTC.

COMPTES-RENDUS

Plan de financement proposé :

60 % DETR (hors défibrillateur)

20 % Ministère de la ville de la jeunesse et des sports sur 29 000 € HT.

Défibrillateur subvention demandée aussi haute que possible, auprès Ministère de la ville de la jeunesse et des Sports.

20 % Autofinancement.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à établir les demandes de subvention et s'engage à inscrire ce programme sur le budget primitif 2017.

Pouvoirs de Police du maire

Le maire propose au conseil municipal de réitérer son refus de transférer les pouvoirs de police du maire au président de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère pour les compétences qui la concerne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus et réitère son refus de transférer les pouvoirs de police du maire au président de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

Régime indemnitaire des Elus

Le maire expose que depuis janvier 2017, le montant des indemnités de fonction des élus a évolué : l'indice de référence est passé de 1015 à 1022.

Ce changement résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du « Protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » applicable à la Fonction Publique Territoriale et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 applicable au 1^{er} janvier 2017.

Le maire propose au conseil municipal de porter l'indice de référence au calcul des indemnités des élus à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition exposée ci-dessus.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le maire expose au conseil municipal la demande de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère de délibérer sur le maintien de la compétence PLUI au niveau communautaire.

Il explique qu'après avoir pris conseil auprès de la DDT, il s'avère qu'il n'est pas possible pour la communauté de communes de retirer cette compétence de ses statuts en raison de l'existence de celle-ci dans les statuts de la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons au 31 décembre 2016.

Il rappelle également que pour le territoire de la Vallée Française, le travail d'élaboration de ce document d'urbanisme est déjà bien engagé, que la commune a déjà organisée une réunion publique concernant ce projet.

Le maire souhaite que le conseil municipal :

- réitère sa volonté de transférer la compétence urbanisme à la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère,

- demande à la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère de poursuivre l'élaboration du PLUI sur le territoire de l'ex Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons,

- demande à la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère l'organisation rapide d'une réunion avec les services de la DDT pour trouver une solution afin que chaque commune de la Communauté de communes puisse progresser dans la maîtrise de ses projets d'Urbanisme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition exposée ci-dessus.

Comptes de gestion

Les comptes de Gestion dressés pour 2016 pour les budgets de l'eau, la caisse des écoles et le budget principal, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appelant aucune observation ni réserve, sont votés chacun à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS

• Budget principal

FONCTIONNEMENT

Total recettes réalisées 471 519,96 €

Total dépenses réalisées 377 123,13 €

Résultat de l'exercice 94 396,83 €

Report excédent de fonctionnement N-1 (002) 55 170,79 €

Résultat 149 567,62 €

INVESTISSEMENT

Total recettes réalisées 201 770,99 €

Total dépenses réalisées 243 274,60 €

Résultat de l'exercice - 41 503,61 €

Report déficit N-1 (001) - 10 916,89 €

Résultat - 52 420,50 €

Affectation des résultats : le maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement dans sa totalité, cette proposition est votée à l'unanimité.

• Budget de l'Eau

FONCTIONNEMENT

Total recettes réalisées 61 085,23 €

Total dépenses réalisées 48 040,67 €

Résultat de l'exercice 13 044,56 €

Report N-1 (002) 10 657,50 €

Résultat 23 702,06 €

INVESTISSEMENT

Total recettes réalisées 27 261,60 €

Total dépenses réalisées 48 825,39 €

Résultat de l'exercice - 21 563,79 €

Solde N-1 99 315,02 €

Résultat 77 751,23 €

Affectation des résultats : le maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement dans sa totalité, cette proposition est votée à l'unanimité.

• Budget de la Caisse des écoles

Affectation des résultats : le maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget principal dans sa totalité, cette proposition est votée à l'unanimité.

La séance est levée à 23 h.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

Présents : Jean HANNART, maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC, Cécile HUGON, Patrick ROUX

Absents : Julien LESPINE, Joani GASTOU

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

I. INFORMATIONS

Contrats territoriaux

A partir de septembre prochain, nous devons préparer le nouveau contrat avec le département, l'ancien contrat a concerné les années 2015/2016/2017. Pour ce premier contrat la commune doit encore réaliser : les travaux d'accessibilité, les sécurisations de captage et l'électricité du logement du cabinet médical.

Pour le nouveau contrat, nous devons réunir une commission travaux dès que nous aurons obtenus tous les devis qui nous permettront de faire des choix, ces choix devront tenir compte du contrat de ruralité qui relève de la même logique de planification.

Contrat de ruralité

Il s'agit d'une contractualisation avec l'état à prévoir pour les trois prochaines années, cette contractualisation doit être supervisée par la Communauté de communes comme pour le contrat territorial avec le département.

Nous prévoyons pour ce contrat : la rénovation du terrain de tennis, la rénovation de nos assainissements, la mise en place de structure d'accueil dont une aire de jeux pour enfants et l'aménagement du centre bourg avec une réflexion sur les aménagements nécessaires comme par exemple : les toilettes publics (une boîte à idée est à disposition à la mairie pour faire en sorte que nos propositions soient pertinentes).

Voirie

Une visite complète de nos 30 km de voirie communale sera effectuée avec les services de Lozère ingénierie de sorte que l'on puisse déterminer nos priorités et programmer l'ensemble des travaux à venir.

Chantier des Mazes

L'entreprise JULLIAN de Saint Etienne VF a commencé les travaux, ceux-ci devront être finis courant juin. Les coupures éventuelles d'eau feront l'objet de communication sur les panneaux d'information de la commune. Le principe d'une réunion de chantier est arrêté pour le lundi après midi pendant toute la durée du chantier.

II. DÉLIBÉRATIONS

Vote des taux d'imposition 2017

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 BS relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 125 952 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide des taux suivants pour 2017 :

- Taxe d'habitation 13,07 %
- Foncier bâti 18,32 %
- Foncier non bâti 305,03 %
- CFE 21,22 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaissent chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Vote des amortissements pour l'enfouissement des réseaux

Le maire rappelle que les amortissements des subventions d'équipement versées sont obligatoires pour toutes les collectivités. Aussi le maire propose de fixer la durée des amortissements des subventions d'équipement versées au titre des fonds de concours : Enfouissement des réseaux et enfouissement des réseaux téléphonique sur 5 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition.

Vote emprunt Budget de l'eau

Le maire, sollicite l'autorisation de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, un emprunt destiné à financer le projet de raccordement AEP des Mazes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et avoir délibéré, décide à l'unanimité d'emprunter :

- 80 000 €, destiné à financer le projet de raccordement AEP des Mazes.

- Coût total de 91 929.60 €, (coût de l'emprunt 11 929,60 €).

- Durée de remboursement : 15 ans, par échéances trimestrielles,

- Amortissement progressif, aux conditions de l'institution en vigueur, à la date de la réalisation, soit à un taux fixe de 1,87 %, frais de dossier 0,15 %.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer le contrat sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Convocation de la commission consultative des impôts directs

La convocation de la CCID est proposé par le maire est mise au vote : 4 pour et 3 abstentions.

Vote du budget principal

Section de Fonctionnement : 465 067,92 €

Section d'investissement : 603 785,17 €

Voté à l'unanimité.

Vote du budget de l'eau

Section de Fonctionnement : 71 047,59 €

Section d'Investissement : 482 105,79 €

Voté à l'unanimité.

Le prochain conseil est prévu pour le 19 mai à 20 heures.

La séance est levée à 23 h 30.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2017

Présents : Jean HANNART, maire, Vincent DELORY, Christophe MAURIN, Cécile HUGON, Francis BRUC, Joani GASTOU

Absents : Julien LESPINE, Hélène BRUNETEAU, Patrick ROUX

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES PRÉCÉDENTES SÉANCES

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 mars 2017 à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2017 par 5 voix pour et 1 abstention.

I. INFORMATIONS

Cimetière, ossuaire et columbarium

Le maire rappelle qu'un projet de columbarium est en cours auquel il faudra rajouter la construction d'un ossuaire, la commission travaux doit prévoir une réunion à ce propos.

Présence postale

La poste nous a prévenus dernièrement du non remplacement de l'employé pendant ses congés, soit du 26 juin au 8 juillet. Une protestation sera proposée au prochain conseil intercommunal de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et en attendant la commune invite la poste à traiter sa clientèle et son personnel avec plus d'attention.

Appel d'offre pour la toiture du château

La procédure d'appel d'offre est en cours, les réponses des entreprises sont attendues pour le 30 mai 2017, la commission d'appel d'offre devra statuer au plus tard fin mai de sorte que les travaux puissent commencer début juillet.

Projet éducatif territorial (PEDT) et fonctionnement scolaire

Les élections sont susceptibles de faire bouger les contraintes réglementaires cependant nous avons pour le moment obligation de prévoir l'organisation du temps et des transports en conformité avec la loi actuelle.

Compte-rendu des travaux de raccordement des Mazes

Les travaux de distribution sont bien avancés, la circulation automobile ne devrait plus être impactée par nos travaux.

II. DÉLIBÉRATIONS

Convention : bibliothèque départementale

Le maire porte à connaissance du conseil la convention que propose le département pour la gestion de notre bibliothèque et propose de la valider, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition.

Convention : aire de covoiturage

Le département propose l'aménagement d'une aire de covoiturage à « l'araignée » en partenariat avec la commune, une convention est portée à connaissance du conseil pour approbation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition.

Attribution des subventions aux associations

Fédération des écoles de musique : 1 045 €.

Adil : 56,32 €.

Pétassou : 350 €.

Cévennes fleuries : 150 €.

Centre Hospitalier Florac : 50 €.

Décisions modificatives

- Budget Primitif : 273,36 € en dépenses imprévues et 273,36 € en recette de fonctionnement reportée.

- Budget EAU : + 10 657,50 € en recette de fonctionnement reportée

• + 1 657,50 € en dépense - fournitures entretien

• + 1 000 € en dépense - divers

• + 5 000 € en dépense - personnels

• + 2 000 € en dépense - charges diverses

• + 500 € en dépense - redevance pollution

• + 500 € en dépense - redevance modernisation

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces propositions.

Calendrier des réunions : une commission d'appel d'offre pour le marché de travaux sur la toiture du château aura lieu le 31 mai 2017. Un conseil exceptionnel suivra le 2 juin pour attribution du marché.

La séance est levée à 23 h.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

Présents : Jean HANNART, Maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Cécile HUGON, Patrick ROUX

Procuration : Francis BRUC à Vincent DELORY

Absents : Julien LESPINE, Francis BRUC, Joani GASTOU

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

DÉLIBÉRATION

Appel d'offre pour les travaux de toiture du château

La commission d'appel d'offres en accord avec Lozère ingénierie propose de choisir l'entreprise CAPELIER pour un montant de 67 309,80 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition.

La séance est levée à 20 h 30.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Présents : Jean HANNART, Maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Joani GASTOU, Cécile HUGON, Patrick ROUX

Procuration : Francis BRUC à Vincent DELORY

Absent : Julien LESPINE

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES PRÉCÉDENTES SÉANCES

Approbation des comptes-rendus des séances du 19 mai 2017 et du 2 juin 2017 à l'unanimité.

I. SÉNATORIALES

Désignation délégués et suppléants

Le maire propose sa candidature pour représenter la commune aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain, les adjoints soit : Vincent Delory, Christophe Maurin, Hélène Bruneteau se propose pour être suppléant ou suppléante dans le même ordre, ces propositions sont votées à l'unanimité.

II. INFORMATIONS

Compte-rendu du conseil communautaire

Les études concernant le transfert de la compétence « eau assainissement » sont en cours et feront l'objet d'un recrutement à la communauté de communes dans le cadre d'un appel à projet, de sorte que nous puissions à l'avenir harmoniser la politique tarifaire de la nouvelle collectivité.

Pour ce qui concerne l'aménagement des centres bourgs dont celui de Sainte Croix Vallée Française, la communauté de communes lance un appel à candidature pour les études d'ingénierie à réaliser dans le cadre des contrats de ruralité.

Les communes seront prochainement mises à contribution pour établir les origines de propriété des biens immobiliers des anciennes communautés de communes et permettre à la nouvelle communauté de communes de prendre pleine possession de ses biens immobiliers, pour ce qui concerne le Piboulis et sa gestion future, des réunions sont en cours pour tenter de trouver une méthode de gestion conforme à l'intérêt général.

Communication règlement cimetière

Le panneau avec le règlement du cimetière est maintenant visible à l'entrée, une délibération doit être prise pour décider de la date de lancement de la procédure de constatation de l'état d'abandon de certaines tombes.

Ecoles/Temps d'activités périscolaires

L'État propose de déroger pour revenir à la semaine de quatre jours.

Schéma directeur Assainissement

L'étude ne pourra finalement pas être finalisée avant la fin de l'année, cependant les priorités étant d'ores et déjà déterminées, nous pourrons prévoir de négocier une première tranche de travaux avec nos financeurs dans le cadre des prochains contrats territoriaux. La démolition pour reconstruction de la station d'épuration semble aujourd'hui inéluctable, les études doivent donc être complétées pour choisir la technique la plus pertinente.

Raccordement AEP des Mazes

Les travaux de raccordements sont terminés, le pompage dans le gardon est donc déconnecté, il reste des travaux de voirie pour finaliser ce projet que nous prévoyons d'inaugurer le 18 juillet.

Aire de jeux

L'association territoriale Gorges Causses Cévennes rédige actuellement un appel à projet de sorte que les candidats puissent se déclarer et obtenir des financements européens, ce projet prévoira de travailler avec des matériaux locaux.

III. DÉLIBÉRATIONS

Convention de mise à disposition garage communal

Le maire expose que suite à la fusion des Communautés de communes, la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons n'ayant plus de statut juridique, il y a lieu de reprendre la convention de mise à disposition du garage communal avec la nouvelle Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

Entendu cet exposé et après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et mandate le maire pour la signer.

Convention de mise à disposition d'agents techniques Communauté de communes

Le maire expose que suite à la fusion des Communautés de communes, la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons n'ayant plus de statut juridique, il y a lieu de reprendre la convention de mise à disposition d'agent intercommunal avec la nouvelle Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

Entendu cet exposé et après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et mandate le maire pour la signer.

Convention de mise à disposition de matériel Communauté de communes

Le maire expose que suite à la fusion des Communautés de communes, la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons n'ayant plus de statut juridique, il y a lieu de reprendre la convention de mise à disposition de matériel (Unimog et tractopelle) avec la nouvelle Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

Entendu cet exposé et après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et mandate le maire pour la signer.

Convention de mise à disposition du broyeur à végétaux Communauté de communes

Le maire expose que suite à la fusion des Communautés de communes, la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons n'ayant plus de statut juridique, il y a lieu de reprendre la convention de mise à disposition d'un broyeur à végétaux avec la nouvelle Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

Entendu cet exposé et après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et mandate le maire pour la signer.

COMPTES-RENDUS

Convention mise à disposition de locaux MSAP

Le maire expose que dans le cadre des compétences de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et notamment de la compétence : création et gestion des Maisons des Services Au Public, la Communauté de communes a souhaité mettre en place en 2017 deux antennes MSAP :

- une antenne sur la commune de Saint Etienne Vallée Française,
- une antenne sur la commune de Sainte Croix Vallée Française.

Le maire rappelle que ce projet se conduira en deux étapes :

- ouverture des deux antennes dans les locaux (Mairies) des communes concernées,
- réhabilitation de bâtiments communaux annexes pour abriter définitivement les antennes MSAP.

Dans ce cadre le maire propose au conseil municipal de signer une convention de mise à disposition d'une partie des locaux de la mairie afin de permettre à la Maison des Services Au Public de commencer à déployer son activité.

Entendu cet exposé le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention proposée et mandate le maire pour la signer.

Contrat Enfance Jeunesse

Le maire expose que suite à la fusion des Communautés de communes.

Vu la délibération 2017-063 du 29 mars 2017 prise par la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère approuvant la poursuite des engagements établis dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signée entre la Caisse de Sécurité Sociale de la Lozère et les anciennes communautés de communes?

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse a été renouvelé en 2016 pour une durée de 4 ans (2016-2019) et que la commune de Sainte Croix Vallée Française est partenaire du dispositif au niveau des actions ALSH et périscolaire, il y a lieu de reprendre la convention avec la nouvelle Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

Entendu cet exposé et après avoir pris connaissance de la nouvelle convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et mandate le maire pour la signer.

Fermeture de la régie FAX

Vu la délibération en date du 20.02.1995 portant création d'une régie FAX.

Vu les préconisations de Direction des Finances Publiques engageant la commune à fermer la régie Fax.

Considérant que la régie Fax ne génère aucune recette pour la commune compte tenu de son inactivité.

Le maire propose de fermer cette régie sur laquelle il ne reste aucune opération de versement à opérer auprès du Trésor Public.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la clôture de la régie Fax.

Emprunt toiture bâtiment communal Sainte Croix

Jean HANNART, maire, sollicite l'autorisation de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, un emprunt destiné à financer le projet de réfection de toiture du bâtiment communal de Sainte Croix Vallée Française.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité mandate le maire pour contractualiser cet emprunt.

Article 1 : Jean HANNART, maire, est autorisée à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, un emprunt d'un montant de 13 000 € destiné à financer le projet de réfection de toiture du bâtiment communal de Sainte Croix Vallée Française.

Cet emprunt sera remboursé sur une durée de 15 ans, par échéances trimestrielles, et à amortissement progressif, aux conditions de l'institution en vigueur, à la date de la réalisation, soit à un taux fixe maximum de 2,5 % frais de dossier compris.

Article 2 : le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions ou cotisations nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 3 : Jean HANNART, maire, est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Avancement de grade

Le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le décret n° 2017-715 du 2 mai 2017 portant modification des conditions statutaires d'avancement de grade en catégorie C ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 8 juin 2017 concernant l'avancement de grade d'un Adjoint technique territorial 1^{re} classe pour un grade d'Adjoint technique principal de 2^e classe, Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal, Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe, en raison d'un avancement de grade, Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique 1^{re} classe, en raison d'un avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe, permanent à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées,

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique 1^{re} classe, permanent à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ; DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposée au 1^{er} juillet 2017.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Concessions cimetière Etat d'abandon

Le maire rappelle le règlement du cimetière communal voté le 19 juin 2013 (affiché au cimetière communal).

Dans le cadre de la gestion des emplacements du cimetière communal, la commune de Sainte Croix Vallée Française envisage la reprise de certaines concessions au travers notamment de deux procédures :

- reprise au terme de la concession,
- reprise de sépulture lorsque la concession est abandonnée.

COMPTES-RENDUS

La reprise à terme des concessions abandonnées suppose au préalable une recherche des concessionnaires et ayants droits. La collectivité entreprend un travail de recensement sur les concessions qui devra permettre d'identifier les concessions à l'état d'abandon. Le maire rappelle l'importance de lancer cette procédure, indispensable pour faire face à l'espace limité du cimetière et propose au conseil municipal de lancer une enquête en vue d'une mise à jour des fichiers de concessions du cimetière, ainsi que la procédure de constatation de l'état d'abandon à compter du 1^{er} janvier 2018.

A cet effet toutes les personnes concernées par une concession et plus particulièrement les titulaires de concessions et proches des défunts seront invités par voie d'affichage, courriers et publication sur le site internet de la commune à se manifester auprès de la mairie.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de lancement de la procédure de constatation de l'état d'abandon sur les sépultures du cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2018.

Subventions aux associations

Sur proposition du maire, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions ci-dessous :

ASSOCIATION EQUIREVE	100 €
CINECO	250 €
FSE COLLEGE DE SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	330 €
AMIS DE L'ECOLE	600 €
ASSOCIATION AMIS MOLEZON	100 €
FOYER RURAL	1 000 €
LA GYM J'Y VAIS	100 €
COMITE DES FETES	150 €
COMITE DES FETES ORAGNISATION FEU D'ARTIFICE	1 000 €

DM - BP - 2/2017 - Délibération modificative

Le maire propose de réattribuer les 1000 € prévus pour le feu d'artifice à d'autres associations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette délibération modificative à l'unanimité.

Très haut débit adhésion au syndicat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1425-1, attribuant expressément la compétence en matière d'aménagement numérique à l'ensemble des collectivités territoriales ;

Vu les articles L5721-1 et suivants du CGCT ;

Vu les statuts du futur syndicat mixte ci-annexés ;

Considérant qu'une collectivité territoriale peut déléguer à un syndicat mixte incluant au moins une région ou un département, tout ou partie de la compétence relative à un ou plusieurs réseaux de communications électroniques ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Sainte Croix Vallée Française de s'associer au sein du syndicat,

Le maire rappelle que le projet de déploiement d'un réseau d'initiative publique pour le très haut débit a fait l'objet d'une délibération de principe du conseil municipal donnant un avis favorable à l'adhésion de la commune au futur syndicat mixte, à sa participation financière et s'engageant à se prononcer ultérieurement pour approuver les statuts en vue de la création dudit syndicat mixte.

Le maire rappelle que l'adhésion au Syndicat Mixte doit être accompagnée du transfert d'une partie de la compétence numérique de la commune vers ce nouveau syndicat.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le principe de création d'un Syndicat Mixte Numérique qui portera le réseau d'initiative publique très haut débit ;

- approuve les statuts, annexés à la présente délibération, dans leur intégralité ;

- décide d'adhérer sans délai au syndicat mixte numérique ;

- délègue la compétence « réseaux et services locaux de communication électroniques » en ce qui concerne les domaines listés à l'article 3 des statuts ;

- donne tous pouvoirs au maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre et à accomplir toute tâche nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- désigne Joani GASTOU comme délégué titulaire et Jean HANNART comme délégué suppléant pour représenter la commune au comité syndical.

FPIC 2017

VU le Code général des collectivités territoriales, CONSIDERANT la proposition des élus de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère d'opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 ».

Le conseil municipal, vu le tableau de répartition et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la répartition et les montants attribués au titre du reversement du FPIC 2017, soit pour la commune de Sainte Croix Vallée Française 8 092 €.

Programme de voirie 2017 annule et remplace délibération du 24/02/2017

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CG-14-71-09 du 24 novembre 2014 modifiée par les délibérations du Conseil départemental n° CP 15-437 du 22 mai 2015 et n° CP 15-655 du 27 juin 2015.

Vu la signature des contrats territoriaux avec le Conseil Départemental.

Vu le programme de rénovation de la voirie communal 2017 intégré dans le contrat territorial.

Le maire propose de modifier la demande de subvention au conseil départemental dans le cadre du contrat territorial 2015-2017 pour le programme de voirie communal se déclinant de la manière suivante en référence aux devis demandés et suite à l'étude de terrain effectuée par la commission travaux et Lozère Ingénierie :

Route du Mazel : reprise de la chaussée après purges sur la totalité de la longueur de voirie : 14 542,50 € HT soit 18 178,13€ TTC.

Montant de la subvention demandée dans le cadre du contrat territorial : 5 825 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le programme ci-dessus, s'engage à l'inscrire au budget 2017 et autorise le maire à effectuer les demandes de subvention et signer tout document relatif à cette opération.

Rythmes scolaires

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

COMPTES-RENDUS

Vu la modification portée au II de l'article D521-12 du code de l'éducation : « Saisi d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie à l'article D 521-10 ».

Considérant que les résultats de l'enquête relative à l'organisation de la semaine menée auprès des parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Sainte Croix Vallée Française, Molezon, Gabriac s'orientent en majorité pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Considérant que les communes du RPI et les communes à proximité (Saint Etienne Vallée Française, Saint Martin de Lansuscle et Moissac Vallée Française) s'orientent en faveur d'une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Considérant la convergence d'avis des parents et des communes. Le maire propose au conseil municipal de se prononcer en faveur d'une demande de dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours sous réserve de l'avis du conseil d'école.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré se prononce à 5 voix pour et 2 abstentions, en faveur d'une demande de dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, sous réserve de l'avis du Conseil d'Ecole du 4 juillet 2017.

Loyer Logement Communal la poste n° 2

Le maire expose que dans le cadre d'une harmonisation des loyers des logements de la commune, et suite aux travaux effectués sur le bâtiment route de barre, il y a lieu d'augmenter sensiblement le loyer du logement n° 2 situé route de Barre.

Nouveau loyer proposé au changement de locataire : 406 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de tarif pour le loyer de ce logement.

Election des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le code électoral et notamment ses articles L283 et suivants.

Vu le décret n° 2017 -1091 du 02 juin 2017.

Vu la circulaire N°NOR/INTA/INTA1717222C DU 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu l'arrêté du préfet de la Lozère du 19 juin 2017.

Considérant que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, un délégué puis trois suppléants.

Considérant que le quorum est atteint.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Hélène BRUNETEAU.

Le bureau électoral était présidé par Jean HANNART, maire. Il comprenait Vincent DELORY, Patrick ROUX conseillers municipaux présents les plus âgés ; Joani GASTOU et Christophe MAURIN conseillers municipaux présents les plus jeunes.

Le maire a présenté les candidats :

Candidat délégué : Jean HANNART.

Votants : 8 dont une procuration.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Nombre de bulletin blanc : 0

Nombre de bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 8

Résultat du premier tour de scrutin a bulletin secret : Jean HANNART est élu à 8 voix.

Candidats suppléants : Hélène BRUNETEAU, Vincent DELORY, Christophe MAURIN.

Votants : 8 dont une procuration.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Nombre de bulletin blanc 0

Nombre de bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 8

Résultats du premier tour du scrutin dans l'ordre de l'âge des candidats :

- Vincent DELORY est élu à 8 voix

- Hélène BRUNETEAU est élue à 8 voix

- Christophe MAURIN est élu à 8 voix

Les élus désignés : délégué et suppléants ont tous accepté leur désignation.

Acquisitions foncières/ régularisation des Captages Annule et remplace délibération du 24/02/17

VU l'arrêté PREFBCPEP2016315-0013 du 10 novembre 2016,

VU l'arrêté PREFBCPEP2016315-0014 du 10 novembre 2016,

VU l'arrêté PREFBCPEP2016315-0015 du 10 novembre 2016,

VU l'arrêté PREFBCPEP2016315-0016 du 10 novembre 2016,

VU l'arrêté PREFBCPEP2016315-0017 du 10 novembre 2016,

VU l'arrêté PREFBCPEP2016315-0018 du 10 novembre 2016,

VU l'arrêté PREFBCPEP2016315-0019 du 10 novembre 2016,

VU l'arrêté PREFBCPEP2016315-0020 du 10 novembre 2016,

portant déclaration d'utilité publique des travaux de renforcement des ressources en eau potable, de la dérivation des eaux souterraines, de l'installation des périmètres de protection, portant autorisation de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine, des captages publics d'alimentation en eau potable de Gabriac, Ségalières et la Rouveyrette, et portant déclaration d'utilité publique l'acquisition de l'emprise foncière des réservoirs de la Zone Artisanale, du Pont Ravagers, de Ségalières, et de la Rouveyrette, et de l'acquisition de l'emprise foncière du pompage des Bayès, sur le territoire de la commune de Sainte Croix Vallée Française,

VU l'avis des services du Domaine du 9 novembre 2015

VU la proposition du cabinet d'étude FAGGE ET ASSOCIES,

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles suivantes :

Commune de Moissac :

- A285 (emprise de 84 m²) et A281 (emprise de 6 m²) : APPEL Louis pour le réservoir de la Zone Artisanale,

Commune de Sainte Croix :

- C511 (emprise de 21 m²) et C513 (emprise de 25 m²) : APPEL Louis pour le réservoir de la Zone Artisanale,

Avec une indemnité proposée pour un montant de 50 euros pour les parcelles A285, A 281, C511 et C513.

- C512 (emprise de 16 m²) : QUEYREIRE Robert pour le réservoir de la Zone Artisanale, avec une indemnité proposée pour un montant de 50 euros.

COMPTES-RENDUS

- C596 (emprise de 404 m²) : BRUC Claude et BRUC Edwige pour le captage de la Rouveyrette, avec une proposition d'échange avec la parcelle C404 de 80 m².

- A821 (emprise de 100 m²), A819 (emprise de 8 m²), A860 (emprise de 83 m²), A404 (emprise de 187 m²) : FRANC Gérard et MANOA Michèle pour le captage et le réservoir de Ségalières, avec une indemnité proposée pour un montant de 50 euros.

- C398 (emprise de 110 m²) : PICANO Michel pour le réservoir de la Rouveyrette, avec une indemnité proposée pour un montant de 50 euros.

- B507 (emprise de 110 m²) : PRATLONG Bernard pour le pompage des Bayès, avec une indemnité proposée pour un montant de 50 euros.

- A98 (emprise de 175 m²) : LAFONT Françoise pour les réservoirs de Pont Ravagers, avec une indemnité proposée pour un montant de 50 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et mandate le maire pour signer tout document relatif à ces acquisitions.

La séance est levée à 23 h 30.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2017

Présents : Jean HANNART, maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC, Cécile HUGON,

Absents : Julien LESPINE, Joani GASTOU, Patrick ROUX

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2017 à l'unanimité.

I. INFORMATIONS

1/Sur la Communauté de communes des Cévennes au mont Lozère, les trois médecins en place approchent l'âge de la retraite, la communauté de communes envisage de prendre la compétence qui permettra de construire une réponse à cette évolution, la commune de Sainte Croix VF maintient son souhait de préserver son médecin avec sa « propharmacie » et demande à la communauté de communes de bien vouloir réaliser une étude des besoins avant de faire des propositions.

2/Les effectifs du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) sont pour la rentrée de 48 élèves et correspondent donc aux engagements que les communes du RPI étaient prêtes à prendre pour conserver leurs classes et leurs professeurs.

3/Encore une fois, la poste a fermé son guichet en nous prévenant tardivement, nous nous félicitons du succès de la pétition citoyenne et souhaitons encore une fois que les décideurs de la poste fassent l'effort de mieux gérer leurs ressources humaines.

Compte-rendu de la commission travaux

Appel à projets Aire de jeux : des visites de sites existants seront organisées par l'équipe en charge de ce dossier, nous remercions tout particulièrement les bénévoles qui suivent ce dossier et nous espérons que cette aire de jeux sera réalisée en 2018.

Accessibilité : une rampe a été construite cet été pour l'accessibilité de l'entrée principale de l'école et de la cuisinasse, nous devons encore aménager un WC pour handicapés sous le préau de l'école, par ailleurs le programme des travaux sur la commune concernant ce sujet doit être revu au plus vite.

Tennis : les travaux de réhabilitation devront démarrer avant la fin de l'année, le tennis sera équipé de sorte qu'il puisse aussi servir de terrain de volley.

Lame déneigement : les coûts de fonctionnement d'un engin pour utiliser la lame de déneigement sont trop élevés pour la commune,

ce projet d'achat ne pourra donc se conclure qu'à condition de trouver un accord avec un prestataire extérieur, en attendant une autre solution la commune travaillera avec le matériel de la communauté de communes soit : « l'unimog ».

Suite des travaux à prévoir sur le château : suite aux travaux de toiture de cet été, nous devons nous décider sur l'utilisation à venir de l'espace rendu disponible, la boîte à idée en mairie a eu peu de succès mais cependant une suggestion nous a été faite pour y installer une future bibliothèque à laquelle nous pensons pouvoir rajouter une ludothèque, reste à savoir ce que nous voulons faire pour l'évolution de notre RPI.

Schéma directeur des assainissements

Des rencontres ont eu lieu cet été avec les propriétaires des parcelles cadastrales concernées par la modernisation de notre système d'épuration, un traitement en roseaux plantés semble être techniquement la solution la mieux adaptée pour le personnel communal et pour les risques de pollution olfactives et visuels.

Modification du schéma AEP

Suite aux raccordements des Mazes et de façon à apporter des réponses techniquement fiables, le maire propose de prévoir dans les prochains contrats territoriaux la révision de notre schéma directeur en alimentation en eau potable. Pour la bonne marche de cette étude, nous invitons chacun à nous faire part de ses besoins.

II. DÉLIBÉRATIONS

Fermeture régie PIBOULIO (DE_2017_066)

Vu la délibération en date du 24 février 1995 portant création d'une régie PIBOULIO.

Considérant que le Piboulion est compétence de la Communauté de communes depuis la démolition de l'ancien bâtiment.

Le maire propose de fermer cette régie sur laquelle il ne reste aucune opération de versement à opérer auprès du Trésor Public.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la clôture de la régie PIBOULIO.

Convention avec la Région occupation domaine public

- aménagement numérique (DE_2017_067)

Vu le Courrier de la Région Occitanie en date du 25 juillet 2017 concernant l'implantation des armoires NRAZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre).

Vu la demande du Conseil Régional Occitanie pour renouveler les conventions d'occupation du domaine public communal dans le cadre de la poursuite du plan régional haut débit pour tous.

COMPTES-RENDUS

Vu que le contrat de partenariat conclu en 2009 entre Orange et la région a pris fin le 13 janvier 2017 et que la Région est désormais propriétaire du réseau.

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional Occitanie en date du 07/07/2017.

Considérant que la commune est le siège de l'implantation d'une armoire contenant des équipements électroniques permettant les connexions internet (NRAZO).

Le maire propose de signer la convention proposée par le Conseil régional Occitanie.

Lecture faite de la convention et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve la signature de la convention d'occupation du domaine public communal avec le Conseil Régional Occitanie.

Adhésion CAUE (DE_2017_068)

Vu la proposition du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) d'adhérer pour l'année 2017.

Considérant que les missions du CAUE intègrent des missions de conseil aux collectivités et de formation auprès des élus.

Considérant que la collectivité fait régulièrement appel au CAUE dans le cadre de ses missions de conseil en matière d'architecture pour les projets qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Le maire propose que la commune adhère au CAUE pour l'année 2017 et s'acquitte de sa cotisation pour un montant de 90 €.

Le conseil municipal, ouï cet exposé approuve à l'unanimité la proposition du maire d'adhérer au CAUE pour l'année 2017 pour une cotisation de 90 €.

Convention ONF maîtrise d'œuvre DFCI (DE_2017_069)

Le maire expose que dans le cadre du projet de mise aux normes de la piste DFCI « Plan de massif de Vallée Française, Vallée du gardon de Saint Germain, Vallée du Galeizon », l'ONF propose une offre de maîtrise d'œuvre pour un coût représentant 9 % du montant des travaux, évalués à 49 413,36 €. Le maire précise que ces travaux pourront être financés à hauteur de 80 % et que l'ONF sera en charge des demandes de subventions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, la proposition du maire de confier la maîtrise d'œuvre à l'ONF et le mandate pour signer tout document relatif cette dernière.

Aire de covoiturage - Nom du lieu (DE_2017_071)

Le maire rappelle que les travaux relatifs au projet de création d'une aire de covoiturage, porté par le Conseil Départemental de la Lozère, doivent être engagés courant octobre. Dans ce cadre, le Conseil départemental sollicite la commune afin de déterminer le nom qui sera donné à cet espace.

Le département propose : aire de covoiturage de Sainte Croix Vallée Française.

Le maire expose que cet espace, situé entre la mairie et l'école est souvent appelé l'araignée suite à l'aménagement effectué, pour la protection des écoulements d'eaux pluviales, en forme de toile d'araignée.

Le maire propose donc qu'un nom en lien avec cet aménagement soit déterminé :

Aranha (l'araignée) ou Telaranha (toile d'araignée).

Le conseil municipal après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité pour : Aire de covoiturage de Telaranha.

Vote de crédits supplémentaires - BPDM3/2017 (DE_2017_072)

Le maire expose au conseil municipal le besoin de modifier les lignes budgétaires de sorte que d'aménagement et la sécurité numérique de la mairie puissent être mis en œuvre.

Le conseil municipal accepte cette proposition, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Augmentation temps de travail Adjoint technique principal 2° classe Annule et remplace (DE_2017_073)

Vu la modification de l'organisation des rythmes scolaires, et notamment l'allongement de la pause méridienne, compte tenu du fait que la collectivité ne bénéficie plus de CAE/CUI ou de contrat d'avenir et qu'il est impératif que la surveillance des enfants accueillis à la cantine bénéficient d'un encadrement suffisant pour la surveillance sur ce temps de pause méridienne il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint technique principal de 2° classe.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

• de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique principal de 2° classe à temps non complet porté pour une durée de 19,67 heures par semaine annualisé par délibération du 27 avril 2001, à 21,63 heures par semaine annualisé à compter du 8 septembre 2017,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et l'agent demeurera affilié à l'IRCANTEC.

Le conseil municipal accepte cette proposition, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Le prochain conseil municipal est convoqué le 18 septembre à 20 H.

La séance est levée à 23 H.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017

Présents : Jean HANNART, maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC

Procuration : Cécile HUGON à Jean HANNART

Absents : Julien LESPINE, Joani GASTOU, Patrick ROUX

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

I. INFORMATIONS

Compte-rendu réunion rentrée scolaire

Une réorganisation du travail sur la cantine a permis d'obtenir auprès des services d'hygiène du département une meilleure classification de notre cantine, le retour à la semaine des quatre jours

COMPTES-RENDUS

suppose une organisation à faire évoluer en particulier pour le temps du repas, les élus restent à l'écoute du corps enseignant et des amis de l'école pour que notre école reste un lieu d'épanouissement.

II. DÉLIBÉRATIONS

Subvention Terrain de Tennis Volley annule et remplace (DE_2017_074)

Le maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé en faveur du projet Tennis/Volley et s'est engagé à l'inscrire au budget 2017. Une demande de DETR est en cours. Le maire propose, dans le cadre du Contrat de Ruralité de demander un complément de financement.

Rappel projet : restauration du terrain de tennis

Restauration du terrain de tennis et réaménagement pour la pratique du tennis et du volley ball dans l'objectif de développer les activités associatives locales autour des sports individuels et collectifs.

Cette structure s'adressera à un public différent de l'installation située au centre du village dénommée : Plateau multisport (voir groupe de compétences optionnelles de l'ancienne intercommunalité).

Montant de l'opération : 29 000 € HT soit 34 600 € TTC.

Plan de financement proposé : 60 % DETR
20 % Département
20 % Autofinancement

Le conseil municipal, renonce à la demande de subvention Héritage 2024 sollicitée auprès de la DDCSPP, en l'absence de réponse à ce jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à établir la demande de subvention au titre du contrat de Ruralité et s'engage à inscrire ce programme sur le budget primitif 2017.

Demande de subvention accessibilité (DE_2017_075)

Le maire rappelle que la collectivité a obtenu de la DETR afin de financer le Projet d'accessibilité aux bâtiments publics pour un montant de 23 975 € soit 50 %.

Sommes prévues par bâtiment :

Mairie / Bibliothèque :	15 000 € HT
Eglise Sainte Croix :	6 000 € HT
Ecole Sainte Croix :	20 000 € HT
Cabinet Médical :	1 500 € HT
Boulangerie :	1 200 € HT
La Poste :	750 € HT
Ecole Pont Ravagers :	3 500 € HT
	47 950 € HT

Soit 57 540 € TTC pour l'ensemble des bâtiments.

Le maire propose de compléter ce financement par une demande de subvention au Département aussi haute que possible.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité

Convention Trait d'Union MAD personnel pause méridienne (DE_2017_076)

Le maire expose au conseil municipal, qu'en raison de la modification des horaires scolaires, le temps de pause méridienne se voit prolongé. En outre les Temps d'Activité Périscolaires du jeudi ont été supprimés et la convention avec l'association Trait d'Union dénoncée au motif du passage à la semaine de 4 jours. Dans ce

contexte, et pour répondre à un besoin de complément d'encadrement permettant la mise en place d'animations sur le temps de pause méridienne, le maire propose de signer une nouvelle convention avec l'association Trait d'union, pour la mise à disposition par l'association d'un animateur/trice, sur 4 jours pour une heure d'animation par jour.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la recours à l'association Trait d'Union pour la mise à disposition d'un animateur/trice sur le temps de pause méridienne, et mandate le maire pour signer ladite convention.

Adhésion au programme de réduction de la pollution lumineuse (DE_2017_077)

Le maire présente au conseil municipal l'appel à manifestation d'intérêt N° 2 proposé par le Parc National des Cévennes intitulé «Eclairage public et qualité du ciel étoilé».

Le maire rappelle les principaux objectifs présentés dans le cahier des charges :

- modernisation des équipements et de leurs usages,
- réduction de la consommation d'énergie,
- limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Le maire précise que cet enjeu de diminution de l'éclairage public se combine avec les politiques de protection des éléments patrimoniaux et de développement durable.

La Charte du PNC signé par la commune précisant que les collectivités s'engagent à mener une réflexion sur l'amélioration des consommations et des impacts de l'éclairage public.

La réduction des impacts sur la faune, la flore, les économies d'énergie et budgétaires sont les aspects essentiels du projet contribuant à la candidature du territoire à la reconnaissance de réserve internationale du ciel étoilé.

Le maire rappelle à cet effet que la commune a déjà participé « Au jour de la nuit » proposé par le Parc National des Cévennes afin de mener une campagne de sensibilisation sur ce thème.

L'adhésion au programme engage la commune à :

- améliorer la qualité de la nuit et plus particulièrement l'environnement nocturne et du ciel étoilé en Cévennes,
- sensibiliser les habitants aux différents enjeux de préservation du ciel étoilé et de l'environnement nocturne au travers notamment des actions du Parc National des Cévennes (PNC) et de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN),
- mettre en œuvre de travaux de modernisation de son parc d'éclairage public et de ces usages,
- mettre en place toute mesure nécessaire pour respecter les dispositions de la législation actuelle visant à prévenir limiter ou supprimer les nuisances lumineuses de la loi de transition énergétique,
- veiller à faire appliquer les dispositions de l'arrêté ministériel du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage des bâtiments non résidentiels (extinction des vitrines au plus tard à 1h du matin, extinction des éclairages des façades de bâtiment au plus tard à 1h du matin, extinction des lumières de bureau au plus tard 1h après avoir quitté les locaux) et les dispositions d'extinction des enseignes et publicité lumineuses (décret 2012-118 du 30 janvier 2012, décret 2013-606 du 9 juillet 2013).

COMPTES-RENDUS

Le conseil municipal, entendu cet exposé se prononce à l'unanimité en faveur de l'adhésion au programme de Réduction Eclairages public et qualité du ciel étoilé, et mandate le maire pour signer tout document relatif à cette adhésion.

Programme pour l'efficacité énergétique Eclairage public (DE_2017_078)

Vu la délibération du conseil municipal du 18 septembre 2017 portant adhésion au programme Eclairage public et qualité du ciel étoilé, pour une nuit préservée en Cévennes, avec le Parc National des Cévennes.

Le maire propose que la commune engage des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public suivant les propositions effectuées par le SDEE :

Travaux sur armoires, appareillage et lanternes :

Mairie : 21 742 € HT

Bourg : 16 815 € HT

Fabrigues : 1 640 € HT

Zone Artisanale : 2 109 € HT

La Borie : 5 604 € HT

Mialet : 1 231 € HT

Pont Ravagers : 6 413 € HT

Coût total des travaux : 55 554 € HT soit 66 783,60 € TTC.

Plan de financement proposé :

Co financement SDEE : 26,88 % soit 14 980,79 €,

FEDER : 42,86 % soit 23 813,12 €,

Part communale : 30,24 % soit 16 820,10 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ces travaux ainsi que le plan de financement proposé, s'engage à inscrire ce programme au budget 2018 et mandate le maire pour signer les documents relatifs à ces travaux et demandes de subventions.

Acquisition immobilière et création de 2 logements transitoires (DE_2017_079)

Vu la délibération 24 mars 2017 portant acquisition d'un bien immobilier, parcelle A 57 et A 53 sur la commune de Sainte Croix Vallée Française à Pont Ravagers par la commune pour un montant de 130 000 €, dossier inscrit au contrat de ruralité,

Vu le rapport du CAUE suite à la visite des locaux le 14 septembre 2017 annexé à la présente délibération,

Le maire présente au conseil municipal le rapport du CAUE et les implications financières qui en découlent :

Acquisition terrain : 30 000 € à cibler sur le budget de l'eau pour l'amélioration de l'assainissement de Pont Ravagers.

Acquisition du bâtiment : 100 000 € pour la création de logements transitoires, pour des personnes en difficultés sociales, familiales économiques ou de santé, dont un logement équipé pour l'accueil de personnes à mobilité réduite afin d'y accueillir des personnes en convalescence ou isolées ayant besoin d'un accès aux soins (cabinet infirmière à proximité immédiate). Des contacts sont déjà pris avec des organismes ou associations susceptibles d'être intéressée par ce projet, notamment le Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles.

Montant des travaux et aménagements à prévoir pour l'aménagement du bâtiment : 110 000 € de travaux et 20 000 € de mobilier.

Coût global de l'opération hors assainissement : 230 000 €.

Le maire propose d'effectuer les demandes de subventions suivantes :

- DETR : aussi haute que possible,

- Département : aussi haute que possible,

- Région : aussi haute que possible.

Le maire indique au conseil municipal la possibilité d'effectuer des demandes de financements participatifs à des organismes caritatifs notamment pour le mobilier.

Le conseil municipal entendu cet exposé :

- approuve le projet d'acquisition et d'aménagement proposé
- mandate le maire pour effectuer les demandes de subventions et se rapprocher d'organismes et associations caritatives pour la recherche de financements participatifs.

La séance est levée à 22 h 30.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2017

Présents : Jean HANNART, maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC, Cécile HUGON, Joani GASTOU, Patrick ROUX
Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 septembre 2017 par 6 voix pour et 2 abstentions.

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2017 à l'unanimité.

I. INFORMATIONS

Démission de Julien LESPINE

Le maire informe le conseil de la démission de Julien LESPINE et demande de prévoir son remplacement pour être le référent du Parc national et pour la présidence de la commission communication.

Compte-rendu réunion Médecins/infirmières

Une première réunion avec les acteurs de santé exerçant leur activité sur Sainte Croix VF et les communes limitrophes a eu lieu dernièrement, nous sommes tous d'accord pour reconnaître la nécessité de maintenir un cabinet médical avec sa pharmacie sur Sainte Croix VF, une réunion avec le médecin de Saint Etienne VF aura lieu lundi 13 novembre pour prendre connaissance du projet en cours pour lutter contre le risque désertification médical.

Compte-rendu communauté de communes

Des débats sont organisés avec un bureau d'étude pour voter des transferts de compétences auquel il va falloir se soumettre afin que la communauté de communes puissent trouver les moyens financiers de fonctionner.

A l'heure actuelle nos fiscalités sont en cours d'harmonisation et nos services devrait le devenir aussi (exemple : sur la vallée longue, il n'existe pas de crèche mais le service est rendu par des

COMPTES-RENDUS

assistantes maternelles). Par ailleurs l'association gorges causses Cévennes semble devoir se transformer dès janvier 2018 en syndicat mixte pour que notre territoire puisse prétendre à de meilleures taux de subvention, la communauté de communes a par conséquent donné son accord de principe pour que cette association devienne un PETR (Pole d'équilibre territorial).

Renouvellement Contrats territoriaux

Le département nous demande de prévoir une nouvelle contractualisation pour 2018/2020, il convient donc que chaque conseiller fasse savoir avant le 15 novembre les programmes sur lesquels il souhaite voir la commune s'engager.

Taxe d'Aménagement

Suite à la demande de quelques administrés à propos de cette taxe qui semble élevée, le maire rappelle qu'elle permet à la commune d'aménager les services obligatoires pour les maisons en construction et que la commune doit équilibrer ses budgets.

II. DÉLIBÉRATIONS

Attribution marché - travaux de mise en conformité des captages d'eau potable (DE_2017_080)

Le conseil municipal, conformément à la proposition de la commission d'appel d'offre, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché à l'entreprise JULLIAN BTP - lieu-dit Serre De Cantarane, 48330 SAINT ETIENNE VALLÉE FRANÇAISE ;
- accepte le délai proposé par l'entreprise ;
- accepte la modification du prix n° 120 proposé par l'entreprise.
- Montant du marché : 164 411,50 € HT.

Correspondant PNC (DE_2017_081)

Le maire expose qu'en choisissant d'adhérer à la charte du Parc National des Cévennes, la commune s'est engagée à désigner un élu référent afin de rendre plus efficaces les relations entre la commune et le Parc National des Cévennes, suite à la démission de Monsieur Julien LESPINE, il convient de désigner un nouveau conseiller municipal en qualité d'élu référent au Parc National des Cévennes.

Ainsi le maire propose de nommer Joani Gastou, conseiller municipal, en qualité d'élu référent au Parc National des Cévennes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

Indemnité trésorier 2017 (DE_2017_082)

Décide à l'unanimité de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et décide

que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Marie-Paule GALLAS pour une durée de gestion de 360 jours.

DM 4 Vote de crédits supplémentaires - Sainte-Croix-Vallée-Française (DE_2017_083)

Le Maire expose au conseil municipal le besoin de modifier le budget pour attribuer des crédits supplémentaires : soit 1 300€ aux travaux de voirie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du maire.
DM 5 Vote de crédits supplémentaires - Sainte-Croix-Vallée-Française (DE_2017_084)

Le maire expose au conseil municipal le besoin informatique de la commune et propose d'attribuer 1 400 € de crédits supplémentaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la proposition du maire.

Demande de subvention matériel 0 phyto (DE_2017_085)

Le maire rappelle que la commune de Sainte Croix Vallée Française a décidé d'entreprendre une réflexion quant à la mise en place d'un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour l'entretien de ces espaces communaux. En 2017, une action collective a été initiée par le Parc National des Cévennes, sous la maîtrise d'ouvrage du Parc par le bureau d'étude Territori, en collaboration avec les agents et les élus.

Cette démarche nécessite aujourd'hui l'achat de matériels spécifiques de désherbage curatif en complément de la mise en place de solutions préventives.

Le maire propose dans ce cadre, au conseil municipal d'acquiescer le matériel détaillé ci-dessous pour lequel des devis ont été demandés :

- un désherbeur thermique 2 500 € HT soit 3 000 € TTC,
- une débroussailleuse 543 € HT soit 651,60 € TTC,
- Montant global de l'opération 3 043 € HT soit 3 651,60 € TTC.

Plan de financement proposé : le maire propose de demander une subvention aussi haute que possible au Parc National des Cévennes dans le cadre du projet 0 phyto, ainsi qu'à l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le programme d'acquisition de matériel dans le cadre du projet 0 phyto, son plan de financement, et mandate le maire pour établir les demandes de subventions au Parc national et à l'Agence de l'Eau.

Subventions 2017 (DE_2017_086)

Le maire expose au conseil municipal que l'association Comité des Fêtes n'a pas mis en place de feu d'artifice sur la commune. Le maire propose donc d'annuler la subvention allouée par délibération n° 62 en séance du 30 juin 2017.

D'autre part il y a lieu de préciser que la subvention allouée à Centre Hospitalier de Florac par délibération n° 042 du 19 mai 2017, doit être versée à l'association ARC EN CIEL, Centre Hospitalier de Florac (montant alloué 50 €).

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'annuler la subvention Comité des Fêtes « feu d'artifice » ;
- de préciser que le bénéficiaire de la subvention allouée au Centre Hospitalier de Florac pour 50 € est bien l'association Arc en Ciel, Centre hospitalier de Florac 48400.

Calendrier des réunions : le prochain conseil municipal est fixé au 24 novembre 2017.

La séance est levée à 22 h 30.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2017

Présents : Jean HANNART, maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC, Patrick ROUX

Procuration : Cécile HUGON à Jean HANNART

Absent : Joani GASTOU

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2017 à l'unanimité.

I. INFORMATIONS

Projet Médical

Une association regroupant les médecins et les infirmières de la vallée Française propose de réagir face aux risques de désertification médicale. Après avoir étudié les infrastructures existantes, cette association propose de créer une maison de santé multi-sites en y associant de la télémédecine (soit : un ensemble de matériel qui devrait nous permettre d'accéder aux innovations de la médecine et du monde informatique).

Pour notre commune L'APSCL (Association pour la promotion de la santé en Cévennes Lozériennes) propose de regrouper le cabinet médical et sa pharmacie avec le cabinet infirmier et l'équipe de télémédecine.

Présentation des projets à inscrire au Contrat Territorial

Nous présenterons les projets suivants qui devront être négociés avec la Communauté de communes pour finaliser un accord avec le département avant la fin du premier trimestre :

1/Voirie, 2/Assainissement, 3/Sécurisation des captages (phase travaux), 4/Révision du schéma directeur d'alimentation en eau potable, 5/Réaménagement ou reconstruction d'un centre de santé, 6/Aire de jeux, 7/Logement passerelle, 8/Ecole, 9/Aménagement centre bourg.

Conseil d'École et Amis de l'école

La piscine d'ARBOUSSES n'est plus à disposition des enfants de nos écoles, le conseil municipal remercie ses propriétaires pour l'effort consenti jusqu'à maintenant et cherchera à trouver en lien avec les amis de l'école une activité de substitution.

Projet pôle agricole

Un fond de 15000 € pourrait être fléché sur la vallée Française afin de financer un projet structurant pour nos activités agricoles, un projet devra être déposé en préfecture avant 8 jours pour une attribution éventuelle avant la fin de l'année, ce projet pourra être rédigé par le responsable des activités agricoles de la communauté de commune qui est compétente en ce qui concerne les activités économiques.

Compte-rendu réunion Communauté de communes

Une étude a été réalisée pour définir les compétences de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, les propositions qui font suite à cette étude ont été approuvées en conseil communautaire, elles doivent maintenant être approuvées en conseil communal et feront donc l'objet d'une délibération à suivre.

Compte-rendu Conseil d'administration Office de tourisme intercommunal

Notre OTI est maintenant rattaché au siège du Pont de Montvert, Sophie Pantel en a été élue présidente à l'unanimité du conseil d'administration.

Pour Sainte Croix VF, les horaires resteront les mêmes avec plus de présence pendant la saison forte.

Taxes sur les biens vacants

La commune dispose de la possibilité de taxer les biens vacants de sorte que les propriétaires soient encouragés à louer leurs logements dits « vacants ».

La commission « finance » pourra faire des propositions en ce sens si il s'avère que cette taxe peut améliorer la qualité de notre accueil.

II. DÉLIBÉRATIONS

Statuts de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère (DE_2017_087)

Le maire expose au conseil municipal :

1/ Que la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, par délibération en date du 29 septembre 2017, a décidé à l'unanimité, la modification de ses statuts ci-joints.

2/ Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Communes membres de se prononcer sur les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord pour la modification des statuts de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère,
- d'adopter les statuts qui seront annexés à la présente délibération,
- demande à M. le Préfet de la Lozère de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

Projet pour une Maison de Santé Pluridisciplinaire Multi sites (DE_2017_088)

Le maire expose au conseil municipal le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire Multisites présenté par les acteurs médicaux-sociaux et l'Association pour la Promotion de la Santé en Cévennes Lozérienne.

Lecture faite et après en avoir délibéré, le conseil municipal, soucieux de l'avenir de la Santé Publique et de l'offre que doit apporter le territoire aux futurs acteurs de la santé, soutient ce projet à l'unanimité et s'engage :

- à poursuivre le travail avec l'association à l'initiative du projet : APSCL (Association pour la Promotion de la Santé en Cévennes Lozérienne) pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire multisites. Cette structure comprendra à Sainte Croix Vallée Française un regroupement cabinet médical, une pro-pharmacie avec un cabinet infirmier ainsi qu'un équipement pour la télémédecine au sein du village ;
- à inscrire ce projet au contrat territorial 2018 - 2020.

COMPTES-RENDUS

Cession de parcelle à la Communauté de Communes (DE_2017_089)

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre des projets de réaménagements de la Zone Artisanale :

Création d'un garage intercommunal et réaménagement de la déchetterie, projets portés par la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, la commune avait initialement prévu de céder les parcelles A 506 et A 508, propriétés de la commune de Sainte Croix Vallée Française sur la commune de Moissac Vallée Française.

Au vu de l'évolution des projets le maire expose qu'il y a lieu d'annuler la délibération DE 2015037B du 10 décembre 2015 afin de permettre un aménagement optimisé du secteur et pour permettre un meilleur accès à la déchetterie et au Garage Cassiano.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- se prononce à l'unanimité pour l'annulation de la délibération du 10 décembre 2015 DE 2015 37B,
- mandate le maire pour signer tout document relatif au bornage et à la cession d'une partie de ladite parcelle à M. et Mme Cassiano, étant entendu que les frais de bornage et de notaires seront à la charge de l'acheteur.

Le conseil municipal précise en outre que la dite parcelle objet de la cession ne pourra être utilisée à des fins de stockage d'épaves.

Motion suppressions d'emplois DGFIP (DE_2017_090)

Le maire propose au conseil municipal de s'associer à la démarche du Département. Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'associer à l'Assemblée Départementale pour contester le plan de suppressions d'emplois dans la fonction publique et soutient la demande de moratoire déposée par le Département.

Le conseil municipal approuve cette motion à l'unanimité.

Intempéries 2014 (DE_2017_091)

Le maire expose que les implications techniques et les coûts réels des travaux étant beaucoup plus importants que les dégâts évalués dans le cadre des intempéries 2014 concernant les travaux suivants :

- enrochement sur la berge du parking de la boulangerie,
- piste DFCI les Fares.

Ces travaux sont différés afin d'intégrer des programmes de travaux permettant une rénovation complète des ouvrages.

L'enrochement du parking de la boulangerie étant concerné par un programme de rénovation des assainissements et la Piste des Fares doit être intégrée dans le programme de reprise complète du DFCI.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à 6 voix et une abstention, la proposition du maire de différer ces travaux afin de les intégrer à d'autres programmes permettant un financement plus approprié à l'ampleur des travaux nécessaires ; étant entendu que le conseil municipal renonce au financement initialement prévu, pour ces tranches de travaux, dans le cadre des intempéries de novembre 2014.

Participation au transport scolaire (DE_2017_092)

Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère, indiquant que les mesures mises en place pour l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2016/2017; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant les transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision et autorise le maire à signer les pièces nécessaires.

Calendrier des réunions : une commission finance et travaux se réunira avant le prochain conseil soit le vendredi 19 janvier en mairie à 19 H.

La séance est levée à 22 H.

INFOS PRATIQUES

Mairie

Téléphone : 04 66 44 70 50

Fax : 04 66 44 72 62

Mail : sainte-croix-vf.mairie@wanadoo.fr

Site : www.sainte-croix-vallee-francaise.fr

Ouverture du secrétariat de mairie

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10 h à 12 h

Lundi et mardi de 16 h à 17 h 30

Vendredi, fermeture toute la journée

Permanences en mairie

Le maire : le lundi de 16 h à 20 h sur RDV

Assistante sociale : sur RDV au 04 66 49 95 04

Assurances : mercredi de 10 h à 12 h

Notaire : le 10 de chaque mois sur RDV
au 04 66 45 00 39

Personnel communal

Secrétaire de mairie : Circé Gloneaux

Services techniques : Jean-Luc Benoît, Manuel Reis Rui

Cantine : Maryse Arjaillès, Fabien Gebleux

Écoles : Jeanine Grasset, Annie Varéla Pinto

Piboulio

Réservation : piboulio@gmail.com

Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère

Collet de Dèze - Téléphone : 04 66 65 07 79

Pôle Sainte Croix - Téléphone : 04 66 45 90 29

MSAP - Maison des Services

Au Public de la Vallée Française

Permanences en mairie de Sainte Croix

Téléphone : 04 66 44 70 50

Mercredi de 9 h à 12 h

Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30

Vendredi de 9 h à 12 h

Permanences en mairie de Saint Étienne

Téléphone : 04 66 45 70 02

Lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Bibliothèque

Mercredi de 10 h à 12 h

Dimanche de 11 h à 12 h

Association Trait d'union

Crèche Tournicoton

Téléphone : 04 66 47 31 06

assotraitdunion48@orange.fr

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 18 h 30

Centre de loisirs Méli-mélo

Téléphone : 07 60 73 13 89

alsh.vf@laposte.net

Office de tourisme intercommunal

Téléphone : 04 66 45 81 94

Mail : info@cevennes-montlozere.com

Site : www.otsi-stcroixvf.fr

La Poste

Téléphone : 04 66 44 71 45

Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h

Médecins

Docteur Armand à Sainte-Croix-V-F : 04 66 44 71 19

Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin. Sur RDV lundi
et jeudi à partir de 17 h

Docteur Maréchal à Saint-Étienne-V-F : 04 66 45 74 80

Urgence : 15

Centre anti-poison : 04 91 75 25 25

Pompiers : 18

Gendarmerie : 04 66 45 05 01

Infirmières

Agnès Monnier : 06 62 48 70 06

Julie Pfister : 06 81 72 58 22

Monique Faisse : 06 60 50 21 29

Véronique Rauzier : 06 78 51 98 95

Camille Étienne : 06 06 68 58 57

Marché

Toute l'année le dimanche matin

Quoi de neuf

Téléphone : 04 66 45 17 17 / 06 58 82 96 37 /

06 52 90 89 76 sur RDV

AIRDIE

Téléphone : 04 66 32 98 54 / 06 07 53 36 80 sur RDV

Le Pétassou

Dimanche de 10 h à 13 h, mardi et vendredi à partir
de 16 h

Déchetterie

Téléphone : 04 66 31 74 92

Ouverture : du 1^{er} novembre au 30 avril, mercredi de 14 h
à 17 h et samedi de 9 h à 12 h 30 ;

du 1^{er} mai au 31 octobre, mercredi de 14 h à 18 h
et samedi de 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 17 h

Taxi

Just Hugo

Téléphone : 07 60 24 71 47